partie de son voyage, mais de Norway-House il s'est rendu directement à York-Factory par la rivière Nelson ou par la rivière Hayes. Je suis persuadé qu'il a choisi cette dernière route qui est celle ordinairement suivie par les bateaux et que l'on préfère à la route qui passe par la rivière Nelson. Je suppose qu'il a choisi ce chemin parce qu'il devait se rendre directement de Norway-House à York-Factory et de ce dernier endroit à Churchill pour revenir ensuite à Norway-House. Je ne puis dire d'une façon bien positive s'il a pris la route de la rivière Hayes ou celle de la rivière Nelson. Il pouvait passer par l'une ou l'autre de ces routes. La différence, quant au temps, eût été à peu près la même, mais on croit généralement que la route de la rivière Hayes est la meilleure. Il n'a pas suivi cette route sinueuse dont mon honorable ami a parlé.

Mes renseignements M. CAMPBELL: sont qu'il a véritablement pris la route que j'indique; qu'il n'a fait que s'arrêter un instant à Norway-House à son retour; qu'il s'est rendu de la rivière Berin au Lac-àl'Ile, au Lac-à-Dieu, au Lac-à-la-Croix et au Lac Split, pour continuer jusqu'à York-Factory et naturellement jusqu'à Churchill. L'honorable ministre nous demande de lui voter un certain crédit et il nous inidique la raison qui le porte à agir ainsi. Il dit qu'une assertion que j'ai faite d'après des renseignements que je crois véridiques, est absolument erronée. Si l'honorable ministre se trompe du tout au tout et s'il m'arrive d'être dans le vrai, quel motif peut porter le comité à décider que c'est le ministre qui avait raison?

Je prends la même attitude que celle suivie par mon honorable ami d'Halton (M. Henderson) et je dis que quand un homme reçoit des appointements pour tra-vailler durant 365 jours de l'année, ou lorsqu'on ne lui paie un traitement que pour un ouvrage qui consiste à avoir soin d'une barrière de chemin de fer et alors même que l'on comparerait ce travail à celui plus relevé dont l'honorable ministre a parlé, on ne devrait pas, il me semble, lui payer des appointements additionnels à seule fin de le récompenser d'un ouvrage qu'il n'a pas fait. Le ministère des Affaires indiennes paie ce nommé Semmens, parce que ce dernier doit accomplir tout l'ouvrage que ce ministère réclame de lui en tant que les Indiens sont concernés. Ceci ne constitue qu'une partie de son travail et alors même qu'il recevrait un traitement durant 444 jours, tandis que les fonctionnaires qui sont ici et qui dépendent du même ministère ne peuvent recevoir rémunération que pour 365 jours de travail, voici ce que je ne puis comprendre et c'est pourquoi je propose que ce crédit n° 370, s'élevant à \$395, soit biffé.

M. MIDDLEBRO: L'honorable ministre s'est-il procuré le renseignement nécessaire quant au coût de cette expédition?

L'hon. M. OLIVER: Le coût total de ce voyage, y compris le paiement du travail d'inspection et de la préparation de ce traité, s'élevait à \$4,000. Quant à la route suivie, je constate que je me suis trompé et que M. Semmens a pris la route de la rivière Berin du Lac-au-Daim, du Lac-à-l'Ile, d'Oxford-House, du Lac-à-Dieu, de Nelson-House et du lac Split.

M. CAMPBELL: Précisément ce que j'ai dit.

L'hon. M. OLIVER: C'est bien cela—et de là jusqu'à York-Factory et Churchill. Tout le voyage a duré cent-six jours, mais nous devons en soustraire vingt-sept qui représente le temps consacré à l'inspection et nous ajoutons au crédit demandé soixante-dix-neuf jours supplémentaires qui ne furent employés au travail d'inspection ordinaire.

(La motion est rejetée.)

Ont voté pour, 30; ont voté contre. 40.

Somme à payer au docteur J. D. Lafferty pour services spéciaux rendus et dépenses encourues lors de la visite des pensionnats des Indiens du Sang et des Indiens Piéganes, \$174.

M. SCHAFFNER: Quels sont les appointements de M. le docteur Lafferty et quelles fonctions doit-il remplir?

L'hon. M. OLIVER: Ses appointements s'élèvent à \$1,800. Il doit donner les soins médicaux aux Indiens des réserves des Pieds-Noirs, de Stoney, de Sarcee et de l'école des Indiens à Rivière-Haute.

M. HERRON: Je ne puis comprendre pourquoi le ministère retient les services de M. le docteur Lafferty qui habite Calgary qui se trouve à une distance assez grande de cette réserve. On doit trouver dans le voisinage de cette dernière des médecins compétents dont les frais de déplacement ne s'éleveraient pas à la moitié du crédit voté de ce chef à M. le docteur Lafferty, et qui se trouveraient plus rapprochés des Indiens en cas de maladie. Comment l'honorable ministre explique-t-il cela?

L'hon. M. OLIVER: Cette question présente deux aspects dans ces deux divisions. On demande: devons-nous payer un homme qui occupe un poste éminent dans sa profession des appointements s'il consacre une partie de son temps à notre service, ou ne vaudrait-il pas mieux payer les services d'un homme qui occupe une position moins enviable au point de vue professionnel et qui consacrerait tout son temps à ce service? Je suis convaincu que lorsqu'il s'agit de soins médicaux, le meilleur avis